

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le 25 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 18-02-2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18-02-2020

Présents :

M. PIQUEMAL François, Mme ALVAREZ Juliette, M. PAVAN René, M. ALCIBLADE Claude, M. BETREMIEUX Francis,

Mme TOURNUT Yolande, M Franck MUNIGLIA, M. CHIVIALLE Jean-Luc, Mme VASSAL Laurence, Mme PEREA Sylvie, M. MARQUET Dominique, Mme ECHEVARRIA Hélène

Excusés : M. MOULIS Patrice

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Juliette ALVAREZ a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 0

La séance est ouverte à 21h09

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14/01/2020 à l'unanimité

### I / Informations sur les décisions prises par Mme le Maire par délégation du CM depuis la séance du 14/01/2020

Fournisseurs	Objet	MONTANT TTC
Pomona	Alimentation	546.64
Pomona	Alimentation	5.34
Pomona	Alimentation	265.97
Pomona	alimentation	296.34
Pomona	Alimentation	423.01
Call up	Cartouche machine affranchir	104.64
Sedi	Médaille du travail	34.20
Orange	Téléphonie	314
Engie	Energie gaz mairie	251.02
Guiraud Jérôme	Alimentation	50.10
Pomona	alimentation	369.59
Pomona	Alimentation	763
Challenger	Banc	742.80
Delhomme location	Location nacelle	240.65
Ets BEGUE	Entretien chaudière	529.80
Socotec	Verif installation électrique	719
Gan	Assurance véhicules	771.26
Lefleuriste	Bouquet mariage	30
Intermarché	alimentation	100.66
Milan presse	Cadeau école	56
Orange	Téléphonie sdf	63.72
Orange	Téléphonie école	132
Gras savoy	Assurance personnel	3 887.55
ETS BEGUE	Remplacement chaudière	4 115.56

Alibert et fils	sdf	35 577
Alibert et fils	Sdf	10 300
Fabre et redon	Sdf	40 101
Labastere	sdf	27 687
Placobat	Sdf	18 657.94
Socotec	Contrôle sdf	882.35
Bernat et fils	alimentation	167
<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Pomona	Alimentation	845
Guiraud jérôme	Alimentation	195.05
Elidis	Produit entretien	43.30
Bergamin	Remplacement régul	1034.40
Vela	Maintenance copieur	380.63
Sanchez Christelle	Pedt couture	100
Selas officielles	Constat huissier camion	384
Constance la petit guerrière	Don association	400
Guilbert	Honoraire architecte	9 317
Alibert et fils	Sdf	8 714.9
Fabre et Redon	Sdf	5 012
Bernat et fils	Alimentation	169
Guiraud Jerome	Alimentation	50.35
Le fournil	Alimentation	676.43
Le Grépiacois	Alimentation	1130.30
Saurat	Loyer atelier	410
Socotec	Verif eglise	144
La vie communale	Abonnement	118.4
Intermarché	Carburant	118
Pomona	alimentation	384
Elidis	Chariot ménage	369
Signaux Girod	Panneaux	3 070
Cemex	Enrobé voirie	23.14
Socotec	Vérif élec Mairie	150
Le cri en scene	Pedt tap théâtre	200
La poste	Affranchissement	97
Orange	Frais panneaux lumineux	41.53
Credit agricole	Remboursement emprunt	7605
Engie	Gaz ecole	8906.61
Pomona	Alimentation	477
Iris innovation	Fourniture bureau	499
Leclerc	Fournitures scolaires	257
Bergamin	Changement pièce cumulus	150
Sandre garage	Entretien kangoo	866

## II/ Délibérations :

D 2020-02-06 : Finances : enduit façade SDF

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur une dépense supplémentaire pour la réalisation de l'enduit de façade de la salle des fêtes.

L'entreprise GBMP nous propose 2 devis :

- la réalisation d'un enduit pour la zone technique et la zone sanitaire d'un montant de 6 175.26€TTC
- la réalisation d'un enduit hydraulique monocouche pour un montant de 5 274.36€TTC

Madame le Maire propose de valider ces deux devis pour un montant de 11 449.62€TTC

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire
- décide de valider les devis de l'entreprise GBMP d'un montant de 11 449.62€TTC

**D 2020-02-07 : Finances : acquisition d'un effaroucheur électrique**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des nuisances des pigeons dans le clocher de l'église, il est nécessaire d'acquérir un effaroucheur électrique afin de palier à ce problème.

Madame le Maire propose à l'assemble 4 devis :

Société AGRIZONE située à Sauze Vaussais 79190, pour un montant de 898.25€ TTC

Société FARMITOO située à Paris 75006, pour un montant de 994.82€ TTC

Société TONNFORT située à QUINCY VOISINS 77860, pour un montant de 1 176.00€ TTC

Société VOLGEUR située à ETREILLES 02590 pour un montant de 2 340.00€TTC

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de choisir la société AGRIZONE pour un montant de 898.25€
- La dépense sera imputée à l'article 2188 budget 2020

**D 2020-02-08: RH : Recrutement lié à un accroissement temporaire d'activité service technique**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil municipal de Grépiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le service technique

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 01/03/2020 au 31/10/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Technique polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**D 2020-02-09: RH : Recrutement lié à un accroissement temporaire d'activité service administratif**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil municipal de Grépiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir tâches administratives

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 01/03/2020 au 30/06/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent administratif polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### III/ Questions Diverses

#### Rapport d'activité du SDEHG 2019 :

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu le rapport d'activité du SDEHG de l'année écoulée. Le conseiller délégué au SDEHG est Monsieur René PAVAN. Tous les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport d'activité et l'approuvent à l'unanimité.

Séance levée à 21h45

Céline GABRIEL	Franck MUNIGLIA	VASSAL Laurence
PIQUEMAL François	PAVAN René	ALVAREZ Juliette
ALCIBIADE Claude	BETREMIEUX Francis	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	MARQUET Dominique	MOULIS Patrice
PEREA Sylvie	TOURNUT Yolande	